but que de montrer comment opère la Justice militaire.

M. IGNACE reprend la parole pour réfuter les argumentations de M. PECHADRE.

Sur l'insistance de l'assemblée, M. PECHADRE termine son discours assez brusquement.

M. IGNACE proteste contre l'inopportunité et la longueur de son intervention.

ON CONTINUERA AUJOURD'HUI

La Chambre décide alors de continuer demain matin la discussion après l'adoption du projet de l'aménagement du Rhône. Demain après-midi, suite de la discussion du projet de loi sur l'amnistie.

La séance est levée à 19 h. 30.

Les travaux d'aménagement du Rhône

L'INCIDENT DUMONT-CLEMENCEAU

M. Lucien DUMONT, parlant sur le procès-verbal, proteste contre les paroles prononcées hier par M. CLEMENCEAU. Il déclare qu'il n'a été qu'une fois chez lui et qu'il y a quatre ou cinq ans.

Puis la Chambre reprend la discussion des articles du projet approuvant le programme des travaux d'aménagement du Rhône. Sur l'article premier, l'aménagement du Rhône entre la frontière suisse et la Mer sera réalisé au triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique de la navigation, de l'irrigation et des autres emplois agricoles.

M. Fernand DAVID propose de remplacer les mots « entre la frontière suisse et la mer » par ceux-ci : « entre la mer et le lac Léman ». Le canal latéral doit aller jusqu'au lac Léman au lieu de se terminer au cul-de-sac.

M. COLO combat cet amendement. Le sous-secrétaire d'Etat dit que les négociations avec la Suisse se poursuivent favorablement et que l'adoption de cet amendement affaiblirait entre les mains du gouvernement l'arme qu'il a pour discuter et pour arriver à la ligne d'eau qui continue la mer du Nord à la Méditerranée pour les bateaux de 1.200 tonnes.

M. Fernand DAVID prenant acte que le Gouvernement prend l'engagement de reprendre son amendement en cas de rupture des négociations, le retire.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

M. Caillaux sera-t-il jugé pendant la campagne électorale ?

ON PARLE DU 9 NOVEMBRE, MAIS IL EST QUESTION AUSSI DE LIBERTE PROVISOIRE

Paris, 16 octobre. — M. Antonin Dubost a réuni aujourd'hui, avant la séance, un certain nombre de ses collègues choisis parmi les jurys de l'assemblée, afin de procéder à une échange de vues au sujet de la fixation de la date à laquelle commenceront les audiences de la Cour de Justice.

Assistaient à cette réunion : MM. Bolvin-Champeaux, Guiller, Henri Chéron, Lamarque, Lemoine-Feuille et Villers. Il fut décidé en principe que jeudi prochain 23 courant, aurait lieu une audience à laquelle il serait procédé à l'interrogatoire de M. Caillaux, puis à la lecture de l'arrêt de renvoi ensuite de l'acte d'accusation.

Sur la proposition de certains membres de la Cour, celle-ci déciderait de fixer au jeudi 6 novembre la suite des débats. Sur ce dernier point des opinions sont très divisées, beaucoup de sénateurs estiment impossible de faire siéger la Cour de Justice pendant la période électorale.

D'autre part, on prête à la défense l'intention de demander la mise en liberté provisoire de M. Caillaux, afin que ce dernier puisse soutenir sa candidature dans la Sarthe. Si la Cour fait droit à cette requête, il en résulterait un ajournement des débats. Au cas contraire, les avocats de M. Caillaux seraient décidés à invoquer le respect des délais de distance, en ce qui concerne certains témoins restant à l'étranger et particulièrement en Amérique.

Un vol de 40.000 francs dans un bureau de poste

Paris, 16 octobre. — Le bureau de poste situé 15 bis, avenue d'Orléans, à Paris, n'est pas terminé. On y exécute des réparations depuis des années.

L'autre nuit, un homme resta après le départ des ouvriers, au troisième étage, dans une salle en réparation ; puis, lorsqu'il n'y eut plus personne dans le bureau, l'homme se laissa glisser à l'aide d'une corde au rez-de-chaussée, où se trouvaient deux coffres contenant, l'un 40.000 fr. en billets de banque, l'autre 150.000 francs et 2 millions en bons de la Défense nationale. Sans hésiter, le voleur ouvrit l'un des coffres avec un trousseau de clefs laissé presque à sa disposition dans un bureau. Il y prit 40.000 francs et s'en fut, oubliant d'ouvrir l'autre coffre où se trouvaient les 150.000 francs et les bons de la Défense.

Le receveur du bureau est en vacances. C'est un fonctionnaire de l'Administration centrale, M. Gobé, qui dirige provisoirement le bureau de l'avenue d'Orléans.

La maladie du Président Wilson

Ses adversaires politiques troublent son repos

Londres, 16 octobre. — Un correspondant à New-York du « Daily Mail » mande à son journal mardi : De son lit de douleur à la Maison Blanche, le Président Wilson a lancé un défi disant aux sénateurs qui prétendent que comme il semble être incapable de s'occuper des affaires de l'administration et de signer les bills, le Congrès pourrait aussi bien s'ajourner et se réunir dès que le Président serait remis au grand ennui de ses médecins qui craignent le surmenage. Le Président prend un vif intérêt à la situation politique. Aujourd'hui par l'entremise des leaders démocrates du Sénat il a fait savoir que si le Congrès prenait ses vacances il le rappellerait immédiatement en session par le même canal. Il presse le Sénat de donner son adhésion immédiate à la législation demandée par lui dans un message câblé qu'il avait envoyé quand il était à Paris. Il a appris avec indignation le bruit lancé par un sénateur à savoir qu'un bill portant sa signature n'avait pas en réalité été signé par lui ; les organes démocrates sont remplis de dénonciations passionnées contre les républicains qui prétendent-ils, au lieu de sympathiser avec le Président dans sa maladie cherche à faire une affaire politique de son incapacité.

LES GRÈVES DE MARSEILLE

Marseille, 16 octobre. — Comme suite à la réunion d'hier soir, les dockers se sont présentés ce matin sur tous les chantiers mais les entrepreneurs n'acceptant de les engager qu'à 16 fr., les ouvriers se sont retirés sans incident. Le chômage est absolu sur les quais.

:: AU SENAT ::

La Cessation des Hostilités

PROJET DE PROROGATION DU MORATORIUM POUR LES DÉMOBILISÉS

La séance est ouverte à 15 h. 45 sous la présidence de M. Antonin Dubost. Celui-ci prononce l'éloge funèbre de M. Farny, sénateur de Seine-et-Marne. M. Milliès-Lacroix dépose une dizaine de rapports.

Le Sénat adopte, à l'unanimité le projet d'indemnités de résidence aux fonctionnaires, agents et ouvriers des services civils de l'Etat.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi relatif à la date de cessation des hostilités.

M. CODET soutient une disposition additionnelle ayant pour objet de maintenir par décret, pour une année seulement l'application de la loi du 5 août 1914 sur la prorogation des échéances à l'égard de certains débiteurs démobilisés et pour les combattants des régions dévastées par l'ennemi.

M. CLEMENTEL demande au Sénat d'accepter l'amendement. Il ne s'agit que d'un délai d'un an. Il faut donner, dit-il, à nos combattants qui viennent d'être démobilisés, le temps de remettre dans l'ordre leurs affaires. Les non mobilisés ont eu cinq ans pour le faire. Ce serait un nombre considérable de procès qui s'engageraient dans le délai d'un an. Nous aurons peut-être pu prendre les mesures nécessaires.

M. REYNALD, rapporteur, fait remarquer que l'amendement a pour objet de maintenir aux bénéfices de certaines catégories de citoyens, la loi de 1914 sur la prorogation des échéances. C'est un emption considérable de Français qui est soustraite au droit commun. Beaucoup de ceux qui sont visés dans l'amendement n'ont pas besoin d'une protection particulière.

« L'article 3, dit-il, suffit à sauvegarder les intérêts respectables. Il permet aux débiteurs malheureux d'obtenir de la justice des ajournements. »

A la suite d'un échange d'observations entre MM. Raynald, Codet, Doumer, le projet est renvoyé à la commission pour un nouvel examen.

La séance est levée ensuite à 16 h. 50. Séance demain à 3 heures.

La stabilité des emplois municipaux

Paris, 16 octobre. — « Le Journal Officiel » publiera vendredi un rapport concernant le projet de stabilité des emplois des ouvriers et employés communaux. On sait que depuis quelques temps les Syndicats de ces employés réclament avec insistance le vote de ce projet. Dans de nombreuses villes les sections ont menacé de faire la grève lors des élections législatives prochaines si satisfaction ne leur était pas accordée. M. Pierre Laval député de la Seine avait accepté de présenter en leur nom un amendement au texte de la commission qu'il jugeait incomplet et insuffisant. A la suite de la réunion la commission d'administration générale à laquelle assistait M. Fabre, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur et Laval député, a décidé de déposer son rapport de toute urgence afin que la loi puisse être votée sans délais avant la séparation des Chambres. Le projet prévoit notamment la création d'un Conseil de discipline dans toutes les villes du département de la Seine et dans toutes les communes dépassant 5 milles habitants. Ce conseil sera composé de 5 membres, dont deux élus par le personnel, deux autres délégués par le conseil municipal, la présence étant dévolue au juge de paix.

La Confédération Générale Agricole des Régions dévastées

Paris, 16 octobre. — La confédération générale des associations agricoles des régions dévastées s'est réunie aujourd'hui. Deux rapports de M. Fredive et Bertrand servaient de base à la discussion. La question de la main-d'œuvre agricole a retenu l'attention des délégués. Rappelons qu'avant la guerre le département du Nord produisait près de 25 millions de quintaux de blé, hors par suite de la guerre les achats de blé en Amérique se font dans des conditions très mauvaises, à cause du change. Le congrès demande la suppression des services de l'Etat qui tendent à se substituer à l'initiative privée, seule capable de reconstituer les régions dévastées qui demandent seulement le paiement des indemnités aux sinistrés. Enfin diverses propositions furent faites pour conserver les agriculteurs au travail de la terre.

La Confédération a mis à l'étude certains projet de ses membres pour développer la motoculture et les organisations de Syndicats agricoles.

Le Congrès annuel de la Fédération Régionale des Débitants de Boissons

IL S'EST TENU MERCREDI A LILLE

La Fédération régionale N. N. E. des débitants de boissons, a tenu son congrès annuel le mercredi 15 octobre, à Lille, en son siège, salle Delecourt, 29, rue de Tournai.

Les syndicats de Cambrai, Arras, Annœullin, Calais, Boulogne-sur-Mer, Lille, Valenciennes, Beauvois-en-Cambrésis, Caudry, Hautbourdin, Hersin-Coupigny, Denain, Seclin, Hénin-Liétard, Béthune, etc., avaient envoyé des délégués à ce congrès, d'autres syndicats s'étaient fait excuser.

L'ordre du jour suivant a été voté :

« Le Congrès réuni en jour accorde confiance et donne mandat à M. Léon Duval, président et à tous les membres du bureau de poursuivre énergiquement la lutte entreprise sur le terrain économique pour la défense du commerce en détail des boissons et le charge spécialement de demander à la Confédération Nationale de prendre, au cours du congrès qui doit se tenir prochainement à Paris, toutes mesures utiles pour obtenir satisfaction dans leurs légitimes revendications.

Il a été procédé ensuite au renouvellement du bureau qui a été élu à l'unanimité.

Président, M. Léon Duval, à Lille ; vice-présidents, MM. Platel, à Hautbourdin ; Loyer, à Calais ; Brisse, à Arras ; Leson, à Boulogne-sur-Mer ; secrétaire, Pedet à Lille ; secrétaire adjoint, Bayère, à Cambrai ; trésoriers, Denain et Boullez ; trésorier adjoint, Courdent, à Valenciennes.

AU CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

REUNION LE 24 OCTOBRE

Le Conseil général se réunira à la Préfecture, en session extraordinaire, le vendredi 24 octobre prochain, à 10 heures du matin.

Nouvelles brèves

TUEE D'UN COUP DE FUSIL

Nice, 16 octobre. — Sur la route de Saint-Blaise à Aspremont, à 15 kilomètres de Nice, Mme veuve Honorine Martin a été tuée d'un coup de fusil.

LES BAGAGES DANGEREUX

Amiens, 16 octobre. — Dans le train allant d'Arras à Doullens, un engin que rapportait un ouvrier a fait explosion blessant plusieurs voyageurs.

UNE VICTIME DE L'INVASION

Compiègne, 16 octobre. — Une dame Hardier, âgée de 76 ans, habitant Carlepont, a été trouvée pendue dans son jardin.

Elle avait été très affectée par la destruction de ses immeubles lors de l'invasion allemande.

GREVE METALLURGIQUE EN LORRAINE

Metz, 16 octobre. — La situation des grèves de métallurgie est stationnaire. De nouvelles défections se sont produites dans les usines de Rombas. Un hauts-fourneau est éteint.

Les grévistes viennent débaucher les ouvriers dans les usines mêmes. A Metz, la grève des ouvriers de l'usine des tramways reste sans changement.

UN VAPEUR ALLEMAND COULE

Bâle, 16 octobre. — On mande de Copenhague que le vapeur allemand « Jupiter » a sombré sur une mine le 10 octobre à l'ouest d'Ebsberg. 6 marins ont été perdus le reste de l'équipage a débarqué à Esberg.

LE CRIME D'ANNAPPES

LE MEURTRIER SERA INTERROGE AUJOURD'HUI

Il n'y a rien de bien nouveau à dire pour le moment sur l'incompréhensible drame d'Annappes. Charles Guédin ne sera interrogé qu'aujourd'hui vendredi, par M. Delalé, juge d'instruction chargé de cette affaire, en présence de l'avocat dont il a fait choix.

Au Parquet, on se démande toujours quel mobile exactement fit agir l'assassin, car on ne croit guère à la fable contée par l'intéressé en se constituant prisonnier.

Un volumineux paquet de correspondance provenant de l'allemande Maria Otto a été saisi par la Justice au domicile de Guédin. Toutes les lettres et cartes que la gretchen envoya à l'ex-P. G. français ne parlent que d'amour : « Je t'appartiens corps et âme, et tout ce que je possède est à toi », répète-t-elle en substance dans chacune de ses missives, comme un leit-motiv.

L'une de ces cartes possède au revers un paysage photographique, dans le fond duquel on aperçoit la maison de la défunte, surmontée d'un écriteau « Warenhandlung » — Epicerie.

Au premier plan de la photo, entourée de sa famille, groupée sur une passerelle, Maria Otto. Celle-ci écrit sur l'avers de la carte les phrases suivantes : « Mon cher Charles, il'u vois sur la carte la maison où tu as travaillé et la maison où tu as trouvé ton bonheur et ta famille aussi. Ta petite malheureuse femme reste ici, et tu es loin. Regarde souvent cette carte, mon cœur. 1.000 doux baisers. Ta fidèle Maria Otto ».

CE QUE PENSE DE CETTE AFFAIRE UN VIEUX MAGISTRAT

M. Delalé n'a certes pu encore se faire une opinion sur la véracité des dires de Guédin, qu'il n'interrogera que ce jour, ainsi que nous le disons plus haut. Au surplus, la position de ce magistrat l'empêchera t en l'occurence de formuler sur le cas de son « client » des hypothèses destinées à être rendues publiques.

C'est pourquoi, à défaut de M. Delalé, nous sommes allés interviewer un vieux magistrat, devant qui défilèrent tous les genres de criminels et dont la vieille expérience fut déjà maintes fois mise à contribution par les journalistes aux aguets.

« Ce que je pense de ce crime, nous a dit ce magistrat, c'est qu'il n'est pas banal, ah ! certes, non !... Et à moins que ce Guédin ne soit tout simplement un détraqué, on ne voit pas bien le mobile qui l'aurait fait agir. Car je ne crois guère, moi non plus, à cette histoire de vengeance racontée par l'inculpé. Si c'est un sain d'esprit, réserve faite de la tare que portent en eux les criminels, il se pourrait fort bien que Guédin, lorsqu'il ramena en France son amie, et se trouva sur le point de regagner son domicile en sa compagnie, se soit soudainement demandé ce qu'on allait dire de lui au village, en le voyant revenir avec une compatriote de ceux qui avaient tant torturé les habitants des pays occupés.

» Peut-être, à ce moment, sous l'empire de l'inquiétude, que lui inspirait cette réflexion, aurait-il demandé à Maria Otto de le quitter momentanément. Il se peut que celle-ci, plus que jamais énamourée de lui s'y soit refusée catégoriquement, et qu'alors Guédin, désemparé, furieux, vit rouge et commit son crime.

» C'est la seule explication que je vois à cette affaire, qui est bien la première de ce genre venue à mes oreilles ».

Ajoutons que prochainement Guédin sera transféré à Annappes et convié de reconstituer en présence des membres du Parquet, la scène tragique qui fit de lui un crimi'nel.

A CATILLON

Arrestations sensationnelles

LE MAIRE ET LE SECRÉTAIRE DE MAIRIE SONT CONDUITS A LA CITADELLE DE LILLE POUR INTELLIGENCE AVEC L'ENNEMI.

La population de Catillon, coquette et importante commune herbagère du canton de Le Cateau, vient d'être mise en émoi par deux arrestations sensationnelles, mais non imprévues.

Agissant en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. le capitaine Constant, rapporteur près du 1er Conseil de guerre, M. Marouzé, commissaire de la Brigade mobile, à Lille, s'est rendu hier à Catillon, joli village d'environ quinze cents habitants, à 31 kilomètres de Cambrai, et a mis en état d'arrestation le maire de la commune, Anatole Dambrine, âgé de 65 ans, ancien instituteur, et Albert Pamart, 54 ans, secrétaire de mairie.

Tous deux sont inculpés d'intelligence avec l'ennemi.

C'est à la suite d'une habile enquête menée par la Brigade mobile que cette double arrestation a été ordonnée.

Dambrine et Pamart ont été conduits hier, dans la soirée, à la Citadelle de Lille et enfermés.

Adjoint au maire, Anatole Dambrine faisait fonctions de premier magistrat municipal depuis le mois d'août 1914, en remplacement de M. Douchez.

INFORMATIONS ELECTORALES

ELECTIONS LEGISLATIVES

LISTE DES CANDIDATS du PARTI SOCIALISTE

1. **DELORY Gustave,** député sortant.
2. **GUESDE Jules,** idem.
3. **GONIAUX Charles,** idem.
4. **INGHELS Albert,** idem.
5. **LEFEBVRE François,** idem.
6. **MELIN Pierre,** idem.
7. **RACHESOOM Auguste,** idem.
8. **BEAUVILLAIN Auguste,** adjoint au Maire de Caudry.
9. **BRACHELET,** Maire de Somain, Conseiller d'Arrondissement.
10. **BLANCKAERT Louis,** Conseiller municipal de Dunkerque.
11. **COPPEAUX Ephrem,** Maire de Fourmies.
12. **COUTEAUX Ernest,** Conseiller Général, Conseiller municipal de St-Amand.
13. **DESOBLIN A.,** Secrétaire régional des Cheminots.
14. **ESCOFFIER Léon,** Avocat, Conseiller municipal de Douai.
15. **HENTGES,** Maire d'Hellemmes, Conseiller Général.
16. **HECKEL Maurice,** d'Hazebrouck.
17. **LOUIS Louis,** Secrétaire général de la Batellerie.
18. **LEBAS J.-B.,** Maire de Roubaix, Conseiller Général.
19. **PIERPONT Arthur,** Conseiller municipal de Tourcoing, Conseiller d'Arrondissement.
20. **PLET Ernest,** Maire de Caudry, Conseiller General.
21. **SAINT-VENANT Charles,** Conseiller Général.
22. **SAROT Oscar,** de Maubeuge.
23. **VANDERSCHOTTEN Augustin,** Conseiller municipal de Nieppe.

Il est bien entendu que l'ordre ci-dessus n'est pas l'ordre de désignation tel qu'il résulte des suffrages obtenus au sein du Parti.

C'est l'ordre dans lequel le Comité Fédéral du Nord a décidé que seraient présentés les candidats :

1° D'abord les députés sortants, placés dans l'ordre alphabétique ;

2° Ensuite les candidats désignés également dans l'ordre alphabétique.

A HAZEBROUCK

VIOLENT INCENDIE

100.000 FRANCS DE DEGATS

Dans la nuit du 14 au 15 octobre, un incendie s'est déclaré dans la ferme occupée par les époux Ducroquet-Gobrecht située à Hazebrouck, Section de la Promenade.

Les bâtiments et la maison d'habitation ont été la proie des flammes. On ignore encore la cause du sinistre. Les dégâts sont évalués à plus de 100.000 francs ; ils sont couverts en partie par une assurance.

A VILLERS-BOCCAGE

LES CHINOIS ASSASSINS

Après être restée quatre jours dans un état comateux, qui ne laissait aucun espoir, Mme veuve Bernard, la débitante de Villers-Bocage, qui avait été assommée pendant la nuit, chez elle, a succombé hier matin, à l'Hôtel-Dieu. Elle était âgée de 73 ans, et originaire du canton d'Albert.

C'est en vain qu'on avait essayé, depuis son arrivée à l'hospice, de l'interroger. Néanmoins, par quelques paroles obtenues à force de patience, on peut en déduire, ainsi que nous l'avons dit, que les Chinois avaient encore à leur actif ce nouveau crime, survenu quatre jours après celui de Templeux-le-Guérard.

D'autre part, l'enquête a établi que les meurtriers avaient pénétré par une fenêtre donnant sur la route nationale. Entendant du bruit, la vieille femme se leva de son lit et c'est dans un appartement voisin de sa chambre à coucher, qu'elle engagea une lutte acharnée avec les bandits. Elle les frappa d'un parapluie qu'elle tenait encore à la main quand on la retrouva le lendemain à midi. Elle lutta jusqu'au bout. Quand ils l'eurent assommée avec des bouteilles, dont les débris ont été retrouvés dans la chambre, ils fouillèrent toute la maison.

Les criminels emportèrent du linge de corps, des draps et les économies de leur victime, environ 5 à 600 francs.

Mme veuve Bernard jouissait, dans la commune, de la considération générale.

Découvrira-t-on les meurtriers ? Jusqu'ici, nous ne possédons aucun renseignements qui puisse nous le faire croire

Bulletin Commercial

HALLES CENTRALES DE LILLE

Cours moyen des ventes en gros à la date du 15 Octobre 1919

Viandes. — Bœuf, 1re qualité, 4,50 ; 2e, 4,25. — Vache, 1re qual., 4,50 ; 2e, 4,25. — Veau, 1re qual., 10 ; 2e, 9 fr. — Mouton, 1re qual., 8,25 ; 2e, 7,75. — Porc frais, 9,50. — Porc frigo, néant. — Lapin vivant, 4,25. — Lapin tué, 6,50. — Lapin de garenne, néant. — Lièvre, 23 fr. pièce. — Perdreaux, 6,50 pièce. — Poule, 9 à 10 fr. le kilo. — Poulet, 10 à 11 fr. le kilo. — Canard, 13 fr. pièce.

Beurre et œufs. — Beurre du Nord, 17 fr. le kilo. — Beurre de Normandie, 15 fr. le kilo. — Œufs, le cent, 6 à 70 fr. — Beurre de Hollande, 14,25 le kilo. — Beurre du Charentais, 13,50.

Fromages. — Brie, néant. — Camembert : de marque, 1,90 à 2 fr ; ordinaire, 1,25 à 1,50. — Gruyère, 9 à 10 fr. — Port Salut, 7 à 8 fr. — Hollande, 12 à 14 fr. — Coulommiers, 2 fr. pièce. — Rocquefort, 8 à 10 fr. le kilo.

Légumes. — Ails, 5 à 5,50 le kilo. — Carottes, 14 à 16 fr. les 100 kilos. — Echalottes, 1 fr. le kilo. — Choux verts, 5 à 6 fr. la douzaine. — Choux-fleurs, 1,50 à 2,10 la pièce. — Cresson, 0,75 le kilo. — Epinards, 0,80 le kilo. — Oignons, 32 à 35 fr. les 100 kilos. — Oseille, 0,70 le kilo. — Poireaux, 0,40 à 0,50 le kilo. — Pommes de terre, 25 à 28 fr. les 100 kilos. — Artichauts, néant. — Navets, 0,40 à 0,50 la botte de 10. — Laitues, 1 à 2,50 la douzaine. — Persil, Cerfeuil, 1,25 à 1,50 les 12 bottes. — Haricots à écosser, 0,60 à 0,70 le kilo. — Tomates, 1 fr. le le kilo. — Céleri, 1,50 à 4,50 la douzaine.

Fruits et Primeurs. — Citrons, 2,25 à 3 fr. la douzaine. — Oranges, 50 fr. le cent. — Noix, 3 fr. le kilo. — Raisins de Corinthe, néant. — Figues, Dattes, néant. — Raisins frais, 2,25 le kilo. — Bananes, 0,50 à 0,60 pièce. — Fraises, Asperges, néant. — Poires de table, 1 à 1,75 le kilo. — Poires ordinaires, 0,50 à 0,60 le kilo. — Pommes, 40 fr. les 100 kilos. — Melon de Cavaillon, 1 fr. le kilo.

COURS DES POISSONS

Prix du kilo : Soles de 4 à 16 fr. — Maquereaux, 4,80 à 5,10. — Cabillauds, 4,60. — Saumon blanc, 2 fr. 60 à 3 fr. — Merlans, 2 à 3,75. — Rougets, 4,30. — Plies, 2,30 — Doguettes, 4,60. — Chiens de mer, 1,50. — Plouses, 1,90. — Harengs, de 0,45 à 0,60.

MARCHE AUX FOURRAGES DU 7 AU 15 OCTOBRE

Les 100 kilos : Paille, 1re qual., 23 fr. ; 2e, 22 fr. — Paille d'avoine, 1re qual., 23 fr. ; 2e, 22. — Foin, 1re qual., 40 fr. ; 2e, 39 fr. — Lentilles, 1r equal., 53 fr. — Sainfoin, 1re qual., 48 fr. ; 2e, 46 fr. — Luzerne, 1re qual., 48 fr. ; 2e, 46 fr. — Trèfle, 1re qual., 48 fr. ; 2e, 46 fr. — Hivernage, 1re qual., 35 fr ; 2e, 30 fr.

MARCHE D'HAZEBROUCK DU 13 OCTOBRE

74 blocs de beurre, pesant 2.600 kilos, vendus au prix de 15 à 17 fr. le kilo.

470 kilos de beurre en pièces, de 16 à 17 fr. 50 le kilo.

1100 œufs, vendus de 18 à 19 fr. 50 les 26

Pommes de terre, 600 kilos, à 0,40 le kilo.

Volailles (poulets), 650, de 9 à 10 fr. pièce.

BOURSE DE PARIS

DU 16 OCTOBRE 1919

VALEURS	COURS DU JOUR	VALEURS	COURS DU JOUR
3 % Perpétuel	61 25	Société Générale	664 50
5 % —	90 35	Est actions	700 ..
4 % 1917	74 30	Est obl 3 % anc.	356 75
4 % 1918 libéré	70 95	— — nou.	334 ..
4 % 1919 non lib.	....	Lyon actions	735 ..
Indo-Chine 1909	327 ..	— oblig. 4 %	398 ..
Algérie 3 % 1902	389 ..	— fusion anc.	315 ..
Ville de Paris 1871	370 ..	— — nouv.	312 ..
— — 1875	500 ..	Midi ob. 3 % anc.	334 ..
— — 1876	500 ..	— — 5 %	331 ..
— — 94-96	250 50	Nord obl. 5 %	445 ..
— — 1912	230 ..	— 3 % anc.	327 ..
Foncières 1879	493 ..	— — nouv.	324 ..
— 1885	323 ..	Métropolitain	400 ..
— 1895	327 ..	Bons de Panama	....
— 1903	374 50	Suez actions	6715 ..
— 1909	203 ..	Thomson Houst.	948 ..
Communales 1879	440 50	Fives-Lille	....
— 1891	298 ..	Japon 1905	115 ..
— 1892	324 ..	— 1907	110 ..
— 1899	326 ..	Russe 1906	58 50
— 1912	200 ..	— 1909	45 75

CHANGES DU 16 OCTOBRE 1919

Sur Londres, 36,49 ; hors coté, 36,45. — Belgique, 100,25. — Danemark, 185,25. — Espagne, 167,25. — Hollande, 331,50. — Italie, 86. — Prague, 39,75. — Roumanie, 34,75. — New-York, 873. — Norvège, 198. — Portugal, incoté. — Suède, 212,25. — Suisse, 155,50. — Argentine, incoté. — Berlin, 31,50. — Moyence, 31,75. — Grève, 147.

BOURSE DE LILLE

DU 16 OCTOBRE 1919

CHARBONNAGES	Cours preced	Cours au Jour
Albi (action 100 t. p.)	781 ..	.... ..
Aniche (le 1/240 de denier)	2750 ..	2800 ..
Anzin (le 1/100 de denier)	7430 ..	7530 ..
Béthune (Bully-Grenay) (part)	6750 ..	6600 ..
— (cinquantième de part)	134 50	132 25
Bruay (action)	2330 ..	2295 ..
— (dixième)	237 ..	230 ..
Carvin (action 100 t. p.)	645 ..	620 ..
Clarence (action 250 t. p.)	499 ..	499 ..
Courrières (action 100 t. p.)	2115 ..	2095 ..
Crespin-Nord, émis 1905, tit. verts	79 ..	80 ..
Douchy (action 200 t. p.)	689 ..	699 ..
Dourges	460 ..	449 ..
Drocourt, 1re série (nos 1 à 1800)	1 200 ..	.... ..
— (dixième)	980 ..	960 ..
Drocourt, 2e série (nos 1801 à 3500)	10200 ..	.... ..
— (dixième)	980 ..	960 ..
Escarpelle (action 100 t. p.)	710 ..	699 ..
Ferfay (action 125 t. p.)	765 ..	795 ..
Flines-lez-Raches (action 100 t. p.)	60 ..	64 ..
Gouy-Servins (action 500 t. p.)	.... ..	.... ..
Lens (action)	1160 ..	1149 ..
— (dixième)	116 ..	116 75
Liévin (dixième)	3050 ..	3000 ..
— (trois centième)	104 50	105 ..
Ligny-lez-Aire (action 500 t. p.)	920 ..	900 ..
Marles 30 % (part d'ingénieur)	5000 ..	4890 ..
— 70 % (Société Rainbeaux)	8200 ..	.... ..
— 70 % (vingtième)	415 ..	400 ..
Meurchin (action 100 t. p.)	1385 ..	1365 ..
Nord d'Alais (action 200 t. p.)	40 ..	.... ..
Ostricourt (action 50 t. p.)	322 ..	335 ..
Thivencelles (Soc. anc.) act. 500 t. p.	2370 ..	2335 ..
Vendin-lez-Béthune (act. de jouiss.)	160 ..	160 ..
Vicoigne et Nœux (action)	2660 ..	2500 ..
— (dixième)	270 ..	258 ..

VALEURS PETROLIFERES	Cours précéd	Cours du Jour
Bordeni (action 500 t. p)	450 ..	450 ..
— (part de fondateur)	350 ..	370 ..
Dabrowa (action 500 t. p.)	3200 ..	3290 ..
— (part de fondateur)	9480 ..	9500 ..
Grabownika (action 500 t. p.)	1515 ..	1505 ..
— (part de fondateur)	1439 ..	1439 ..
Karpathes (action 100-10 remb)	1380 ..	1370 ..
Polana (action 500 t. p.)	565 ..	530 ..
— (part de fondateur)	305 ..	300 ..
Potok (action 500. t p.)	772 ..	740 ..
Wankowa (action 500 t. p.)	995 ..	975 ..
— (part de fondateur)	415 ..	408 ..

BANQUES & VALEURS DIVERSES	Cours précéd.	Cours du Jour
Crédit du Nord (action 500-125 p.)	1080 ..	.... ..
Aciéries de France (action 500 t. p.)	835 ..	830 ..
Chantiers de France (act. 500 t. p.)	745 ..	.... ..
Donain et Anzin (action 500 t. p.)	2000 ..	2015 ..
Etablissements Arbel (act. 500 t. p.)	960 ..	980 ..
Fives-Lille (action 500 t. p.)	1730 ..	1760 ..
Senelle-Maubeuge (act. 500 t. p.)	1280 ..	1250 ..
Lille-Bonnières (act. ord. 500 t. p.)	.... ..	.... ..
Margarine de Béthune (act. 100 t. p.)	169 ..	.... ..
Etablisse. Kuhlmann (act. 250 t. p.)	793 ..	798 ..
La Lucette (action 100 t. p.)	259 ..	.... ..

LILLE

A LA POTENCE !

L'ami Béguin — puisqu'on ne peut séparer son nom du qualificatif dont tous ceux qui le connaissent se servent pour désigner l'ami Béguin, donc, le sympathique président de la Section de Lille des Débitants de Tabac du Nord, m'a envoyé cette aimable lettre :

« Monsieur Luc,

L'autre jour, vous avez flétri, comme il convenait, le mercantilisme éhonté de votre débitant de tabac qui, méthodiquement et implacablement proportionnait à la quantité d'ambitions et d'gestifs consommés chez lui, la quantité de cigarettes et scaferlati à vous attribuer.

Le public n'a pu que goûter, et il a certainement fort goûté votre articulet, tracé d'une plume alerte et caustique. Ceux de vos lecteurs qui n'ont pas le sens de la nuance ni celui de la galéjade, auront été particulièrement heureux de voir enfin cloués au pilori ces désagréables et malfaisants commerçants qu'on appelle « débitants de tabac ». Ces derniers eux-mêmes — oserais-je vous avouer que j'en suis — s'ils ont pensé d'abord que vous alliez un peu fort, ont dû finalement trouver que vous leur aviez en définitive rendu service, puisque votre plainte, s'ajoutant à tant d'autres doléances de la Presse sur la pénurie de tabac avait été suivie d'une distribution supplémentaire de scaferlati, — distribution d'ailleurs d'autant mieux accueillie du public qu'elle était inattendue et venait fort à point.

Mais si la situation s'est améliorée un peu pour le tabac, elle n'a pas changé pour les allumettes. Vous ne pouvez ignorer qu'il y a crise d'allumettes et peut-être avez-vous entendu parler de l'aventure extraordinaire d'un certain wagon d'allumettes arrivé à Lille comme par hasard, après moult semaines de pérégrinations. Ce que vous ne savez pas sans doute, et ce que je tiens à vous dire, c'est la façon significative dont le bénéficiaire de ce wagon fit la répartition des allumettes tant attendues :

Or donc, le grossiste en question, (très heureux en période normale d'avoir recours aux détaillants pour écouler, boîte par boîte sa camelotte, estima cette fois qu'il n'y avait plus de priorité à donner aux revendeurs, et que pour être tout à fait de son époque, il se devait de favoriser ses clients de bougies et de sardines. Et c'est ainsi qu'il fit. Et c'est ainsi que l'on fit queue devant sa porte. Et c'est ainsi que bougies et sardines entrèrent en ligne de compte dans l'attribution des petits bouts de bois soufrés.

M. Luc, vous êtes juste et désintéressé. Vous ne ménagez ni gros ni petits. S'il y a une place vacante demain à votre potence, nous la réclamons pour l'Entrepositaire d'allumettes. Elle lui revient de droit.

A. BEGUIN.

Président du Syndicat des Débitants de tabac ».

— Bien qu'il soit débitant de tabac et que pour ce motif l'ami Béguin me flanque le spirituel coup de plume en riposte à ma « galéjade » qui ne lui était bien certainement pas destinée, je ne lui tiens pas rigueur. Et la preuve en est en ce que je décroche de ma modeste potence ses collègues coupables qui s'y sont reconnus exposés et qui y seront, je l'avoue, avantageusement remplacés par le trop « commerçant » marchand de bougies qu'il met à son tour au pilori.

LUC.

LA RENAISSANCE de l'Enseignement Secondaire

ELLE A MOTIVÉ LA VENUE A LILLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, M. BEULLIN, QUI A CONSTATÉ LES MAGNIFIQUES RÉSULTATS OBTENUS.

Nous avons exposé dernièrement l'effort magnifique et les résultats féconds de la renaissance de l'enseignement secondaire dans nos régions dévastées.

On a pu constater, parmi les manifestations diverses d'amour du pays natal, l'acharnement que l'Homme du Nord mettait à reconstituer son pays, le relèvement rapide de nos écoles.

C'est que, aidés par les municipalités qui avaient compris combien était pressant le rétablissement de l'enseignement pour les enfants qui en avaient été tant privés pendant plus de quatre années, les membres de tous les ordres de l'enseignement se sont solidairement mis à la tâche et que sans repos, ni trêve, ils travaillèrent d'arrache-pied à sa renaissance.

Et c'est ainsi que l'on peut assister actuellement au réconfortant spectacle d'une splendide remise en train de l'enseignement secondaire dans les cinq départements en ruines, qui dépendent de l'Académie douloureuse et glorieuse de Lille, comme l'a appelée M. Lafferre, ministre de l'Instruction Publique.

Pour renforcer leur étroite collaboration avec M. le Recteur d'Académie, les Principaux et Directrices de collèges groupés en Association, sous la présidence de M. Desarnaux, principal du collège de Béthune, avaient demandé à M. Lyon, une ent